

**DEMANDE DE LA “FONDATION DESERTS DU MONDE” POUR
L’OBTENTION DU STATUT D’ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE ET D’OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES**

SOMMAIRE:

I: Organisation:	3
II: Objectif de l'organisation:	3
III: Statuts:	4
A: Statut juridique.....	4
B: Statut demandé.....	4
C: Date d'établissement.....	4
IV: Organisation et fonctionnement.....	5
A: Membres.....	5
B: Administration.....	6
C: Capacité financières	7
V : Travaux réalisés.....	7
VI : Thèmes de réflexion et axes d'interventions futurs.....	8
VI.1 : Thème de réflexion	
A- Une problématique mondiale.....	8
B- Désertification et conflits.....	9
VI.2 : Axes d'intervention	
A- La « Fondation Déserts du Monde » et la « Déclaration du millénaire :.....	9
B- Le développement durable : une priorité.....	10
C- L'homme : acteur clef de la lutte contre la désertification.....	11
D- La science et la technologie au service de la lutte contre la désertification...	11
E- Information et activités médiatiques.....	12
VII : Plan d'action stratégique.....	13
VIII : Adresse.....	13

DEMANDE DE LA “FONDATION DESERTS DU MONDE” POUR L’OBTENTION
DU STATUT D’ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE ET
D’OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL DES NATIONS UNIES.

(conformément à l’article 79 règlement intérieur de l’ECOSOC)

I: Organisation: Fondation Déserts du Monde

II: Objectif de l’organisation:

La “Fondation Déserts du Monde” a pour objectif de:

- lutter contre la desertification;
- valoriser les cultures et les traditions des peuples des déserts dans le monde ;
- promouvoir une stratégie de développement durable ;
- création de plate-formes et réseaux de communication propres, afin de donner une voix aux populations de ces zones ;
- prévenir les impacts des utilisations abusives des ressources naturelles de ces zones ;
- prévenir les risques que peuvent entraîner les productions de types mono fonctionnelles ;
- prévoir des programmes ciblant spécifiquement les économies de ces zones et qui incluent notamment des stratégies de diversification ;
- protéger les innovations issues de ces zones ;
- faire connaître les cultures et traditions de ces minorités ethniques ;
- préserver pour les générations futures les paysages culturels traditionnels des civilisations du désert ;
- participer à la réalisation de l’inventaire de la diversité biologique de cet écosystème fragile ;
- repérer les paysages et écosystèmes particulièrement en danger et l’élaboration de stratégie de préservation ;
- identifier les problèmes spécifiques tenant au développement durable dans ces zones et se focaliser sur eux.

III- Statuts:

A : Statut Juridique :

Placée sous le Haut patronage de son excellence Monsieur le Président de la République, de son excellence Monsieur Thabo Mbeki, Président de la République d’Afrique du Sud et de son excellence Monsieur Olusegun Obasandjo, Président de la République du Nigeria, et créée sous l’égide de Monsieur Chérif Rahmani, la « Fondation Déserts du Monde », est une association intergouvernementale, fondée en avril 2002.

B : Statut demandé :

Statut d'organisation intergouvernementale désignée par le conseil économique et social des Nations Unies, pour prendre part à ses travaux à titre permanent.(Article 79 du règlement intérieur du conseil économique et social des Nations Unies).

C : Date d'établissement :

Le 27 avril 2002

Article 79 du règlement intérieur de l'ECOSOC: Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le conseil, à titre spécial ou à titre permanent sur la recommandation du bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisation.

IV- Organisation et fonctionnement :

A-Membres :

Nom	Prénom	Qualité	Nationalité
Rahmani	Cherif	Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Algérienne
Toepfer	Klaus	Président du Fonds des Nations unies Environnement	Allemande
EL ASHRY	Mohamed Taha	Président, Directeur Exécutif du GEF, Washington	Egyptien
KHALIL	Chakib	Ministre de l'Energie et des Mines	Algérienne
Boudiaf	Abdelmalek	Wali de la Wilaya de Ghardaia	Algérienne
HAMIANI	Redha	Chef d'entreprise, ancien ministre	Algérienne
LEVANTAL	Gérard	Avocat	Française
AOUCHICHE	Abdelmajid	Ancien ministre, Président de l'association des amis du Tassili	Algérienne
DJOGHLAF	Ahmed	Coordinateur UNEP-GEF, Nairobi	Algérienne
Ferroukhi	Abderrazak	Consultant international	Algérienne
TAEIB	Messaoud	Haut fonctionnaire	Algérienne
KOUSSOU	Ibrahim	Consultant, ancien Ministre (Niger)	Nigérienne
MORIN	Georges	Président de l'association Coup de Soleil	Française
MISKE	Ahmed Baba	Ancien Ambassadeur, ancien Directeur à l'UNESCO	Mauritanienne
CHEIKH	Faycel	Prince	Qatarienne
SELLAL	Farida	Consultante Internationale	Algérienne
RIBES	Catherine	Chargé de projet,	Française

		Conseil régional, Ile de France	
DE BURE	Gilles	Journaliste	Française
CORRADO	Clini	Directeur Général du Ministère de l'Environnement de l'Italie	Italienne
PERRONE	Antonio	Directeur au Ministère de l'Environnement de l'Italie	Italienne
HADJ MOUSSA	Akhamokh	Chef de Tribus touareg du Sahara	Algérienne
SAMUELSEN	Annette	Directrice de l'Agence de l'Environnement du Danemark	Danoise
ZIEGLER	Jean	Professeur Université de Genève, Rapporteur spécial de la commission de droits de l'homme de l'ONU	Suisse
BOURAS	Djamel	Champion Olympique	Française
MENCHU TUM	Bigobertha	Prix Nobel de la paix	Guatémaltèque
MATUSUURA	Koichiro	Directeur Général de l'UNESCO	Japonaise
AL MUHARRAMI	Abdullah	Directeur Général de l'Environnement (Oman)	Omanaise
IBRAHIM TAWFIK	Nizar	Président Météologie et Environnement (Arabie Saoudite)	Saoudienne
M.MOURAD	Amel	Directrice Environnement et Développement (Egypte)	Egyptienne
ROCARD	Michel	Ancien Premier Ministre, député Européen	Française
DIOUF	Abdou	Ancien Président du Sénégal	Sénégalaise

CHAPMAN	Grant	Sénateur	Australienne
JEREMY	Keenan	Professeur d'Université, spécialiste des déserts (Grande Bretagne)	Britannique

B- Administration :

La « Fondation Déserts du Monde » est dirigée par un bureau composé de :

Cherif Rahmani : Président
 Azzedine Abdenour : Vice Président
 Nadia Chenouf : Secrétaire
 Brahim Bediaf : Trésorier

C- Capacités financières : 1 US Dollar = 80.40000 Dinar algérien
 1 US Dollar = 0.88051 Euro

-Subventions Algérie :

- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.....4 millions/DA
- Entreprise nationale publique SONATRACH.....2 millions/DA
- Autres entreprises publiques (SGP).....250.000/DA
- Entreprises privées.....540.000/DA
- Collectivités territoriales (Ghardaïa + Adrar).....1million/DA

-Dons et legs :

- Fort de Tinerkouk (Centre Sahara)
- Villa de siège de la Fondation de Ghardaïa

-Recettes prévisibles :

- Gouvernement italien.....450.000€
- Ambassade du Danemark (Alger).....15.000€

V-Travaux réalisés :

Depuis avril 2002, la "Fondation Déserts du Monde" a à son actif :

- un siège à Alger équipé en moyens informatiques performants;
- un siège au cœur du désert (Ghardaïa) ;
- un site Web: fondationdesertsdumonde.org
- un fonds documentaire comprenant:
 - deux cassettes vidéo plus un CD-ROM sur les Déserts ;
 - une cassette vidéo sur les trains pas comme les autres: Afrique du Sud;
 - une cassette vidéo sur la synthèse du séminaire international sur les instruments économiques dans le domaine de l'environnement ;

- une cassette vidéo: Africa (l'Odyssée du désert, les amoureux du Sahel, les montagnes de la foi);
- deux cassettes vidéo sur l'état et l'avenir de l'environnement (arabe et français) ;
- un document sur l'Asie nomade;
- carnet saharien (25 années de photographies, d'émotion et d'aventures) ;
- un document stock images (spécial nature et voyage);
- un document stock images (panoramic images);
- un document sur la calligraphie du désert;
- un document sur l'Agenda 21 local de la Tunisie;
- un document sur les déserts d'Asie;
- un document sur le Sahara (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Algérie, Niger, Mali, Libye) ;
- un document sur la faune et la flore (stock d'images) ;
- des brochures introduisant la fondation déserts du monde.
- l'organisation d'une exposition du 2 au 7 juin 2002 à Bali, lors de la réunion préparatoire de la conférence sur le développement durable tenue à Johannesburg ;
- l'organisation de la conférence de presse nationale et internationale, tenue les 14 et 15 décembre 2002 à Alger et à Ghardaïa avec en plus des médias nationaux, la présence de : TV5, LCI ARTE, ARD, France Inter, France Info, BBC, nouvel Observateur, Hebdomadaire ELLE, Radio France Internationale, France Culture, Paris Match, Jeune Afrique, Revue SALAMA, RMC... ;
- la pose de la 1^{ère} pierre de l'institut des Déserts du monde à Ghardaïa ;
- l'organisation par Madame Sellal (membre fondateur de la fondation) d'une exposition photos sur le Sahara intitulée «le monde muet » ;
- le lancement du projet de l'Ecole de l'Imzad à Tamanrasset ;
- le lancement du projet relatif à l'aménagement de la zone protégée de Tinerkouk (Adrar);
- la participation aux travaux du workshop sur la désertification organisé à Alger en janvier 2003 par le PNUD dans le cadre du NEPAD (Experts africains en matière de lutte contre la désertification) ;
- proposition à l'ONU pour déclarer l'année 2004 «année des déserts » et ce lors de la réunion des Ministres de l'Environnement tenue à Nairobi ;
- l'organisation du 19 au 23 avril 2003 à Ghardaïa et en partenariat avec l'UNESCO, de l'atelier international « stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté ;
- la participation aux travaux du Forum africain des collectivités territoriales africaines et la société de l'information qui s'est déroulé du 8 au 10 juillet 2003 à Nouakchott.
- l'installation, le 02 août 2003 de la commission pour la préparation du festival des peuples des déserts qui aura lieu du 26 décembre 2003 au 2 janvier 2004.

VI- Thèmes de réflexion et axes d'interventions futurs:

L'organisation « Fondation Déserts du Monde », se positionne sur la scène internationale comme un instrument de lutte contre la pauvreté, de protection de l'environnement et de mise en valeur des cultures et traditions des populations du désert. L'approche de cette organisation se veut très largement pluridisciplinaire, prenant en compte non seulement les aspects techniques et écologiques, mais aussi les dimensions juridiques, économiques et sociales de la question de la désertification et du développement durable. En ce sens comme dans bien d'autres, les objectifs de la « Fondation Déserts du Monde » et ceux de l'ECOSOC s'inscrivent dans la même logique.

VI.1 Thèmes de réflexion :

A-Une problématique mondiale

Selon le le « the world watch institute » les moyens de subsistance de plus d'un Milliard d'individus sont menacés,, et plus de 135 millions de personnes risquent de perdre leur terre à brève échéance. La dégradation des terres aujourd'hui, frappe de façon indiscriminée tous les continents. Lutter contre la désertification est par conséquent un combat qui s'adresse à la communauté mondiale et pas seulement aux habitants des zones arides. Les scientifiques estiment, que les effets de la désertification* sur l'appauvrissement de la biodiversité et la réduction de la fixation du carbone peuvent être considérables. Dire que le problème est mondial, c'est dire qu'il touche tous les pays pauvres tels que les pays du Sahel et du Maghreb, ceux de l'extrême orient tels que la Chine du moyen orient, du moyen orient comme les Emirats Arabes Unis, ou encore les pays riches et développés tels que les Etats Unis ou l'Australie, et c'est sous cette perspective que l'organisation « Fondation Déserts du Monde » a décidé d'aborder ce problème.

*Selon la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CDD), le terme désertification désigne « la dégradation des terres dans les zones arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs parmi lesquelles les variations climatiques et les activités humaines ».

B- Désertification et conflits

La désertification porte également sa part de responsabilité dans la majorité des conflits qui se déroulent dans les régions arides, en ce sens qu'elle favorise l'instabilité; politique sociale, la famine et le déséquilibre psychologique, en plus du réchauffement global et de l'appauvrissement de la diversité biologique. Les migrations par exemple des populations de certains pays du Sahel vers le Ghana et le Nigeria, constitue une charge énorme pour des infrastructures économiques et sociales déjà fragiles, et constitue une source supplémentaire de tensions inter-ethniques. La migration provoquée par la sécheresse et la désertification constitue une source potentielle de conflits tant à l'intérieur des Nations qu'entre Nations. Sans la paix le développement n'est pas possible mais sans le développement la paix non plus n'est pas possible. Cette contradiction « Fondation Déserts du Monde » tente de la résoudre en prenant comme point de départ l'action pour le développement, ainsi, lutter contre la désertification c'est aussi, lutter pour la paix.

VI.2 Principaux axes d'intervention

A- La « Fondation Déserts du Monde » et la « Déclaration du millénaire »*

Les objectifs de la « Fondation Déserts du Monde » inscrivent totalement dans la continuité des actions des Nations Unies en faveur du développement. Aussi, l'organisation se réfère, d'une part au plan retenu lors de la conférence des Nations Unies, sur l'environnement de Rio en 1992 (CNUED, et à celui de la Convention des Nations Unies adoptée à Paris en 1996, (CCD). D'autre part la « Fondation Déserts du Monde » se base sur « Déclaration de Johannesburg sur le développement durable ». En effet cette déclaration ainsi que le plan d'action portent sur le moyen de concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et décollage du tiers monde avec la survie écologique de la planète.

« La Déclaration du millénaire » quant à elle, est aux yeux de l'organisation, l'aune à partir de laquelle elle mesure chacune de ses actions. Cette déclaration dans son article 23 insiste sur « l'application intégrale de la convention de la diversité biologique et de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification ». En outre, la « Fondation Déserts du Monde » à l'instar de l'article 27, de la déclaration du millénaire s'engage à lutter pour la paix et le développement durable afin d'aider les pays en développement à mieux intégrer l'économie mondiale.

*La déclaration du millénaire est le document adopté au sommet du millénaire qui s'est tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000, et qui traduit les préoccupations des 147 chefs d'Etat et de gouvernement et des 191 pays au total qui ont participé au plus grand rassemblement de dirigeants du monde entier.

B : Le développement durable : une priorité

Le problème du développement durable constitue une priorité pour la fondation. Le développement durable dans un contexte de désertification signifie d'abord d'enrayer les processus de dégradation des sols et de stabiliser les équilibres en ressources et exploitation. La « Fondation Déserts du Monde » considère que la nationalité économique du développement durable des zones arides doit se concevoir sur le long terme et dans l'optique d'une gestion intégrée de ressources rares. L'objectif étant d'y maintenir des conditions de vie acceptables et durables afin d'éviter l'abandon des terres et les migrations massives provoquées par les crises écologiques. Au cours des 15 dernières années des millions de personnes ont abandonné ainsi leur foyer dans les campagnes dans l'espoir de trouver des moyens de subsister dans les périphéries urbaines, sujettes par conséquent à une paupérisation accrue. Aussi, de part ses travaux « Fondation Déserts du Monde » pourrait apporter sa contribution aux travaux de la commission de la population et du développement ». L'organisation dirige aujourd'hui ses efforts vers la mise en place de projets visant à aider ses populations à rester sur place, et surtout à gérer au mieux les rares ressources, c'est pourquoi « Fondation Déserts du Monde » prévoit :

- Le lancement d'opérations pilotes dans les différents déserts pour la lutte contre la désertification et la pauvreté et assurer ainsi un développement durable ;
- Le lancement d'un programme de préservation et la mise en valeur de jardin botaniques oasiens ;
- La Promotion et valorisation des traditions culturelles et des civilisations des peuples du désert ;

L'action de la « Fondation Déserts du Monde » est conforme au plan « action 21 » adopté lors du Sommet de la planète Terre de Rio en 1992, un vrai plan d'action mondial couvrant tous les aspects du développement durable. Une action est prévue dans un certain nombre de domaines, dont la lutte contre la déforestation, la dégradation des sols et la désertification. Au regard de son expérience dans ces domaines, la « Fondation Déserts du Monde » espère apporter sa collaboration à la « commission du développement durable » de l'ECOSOC qui a été instituées pour appuyer « action 21 ».

C : L'homme : acteur clef de la lutte contre la désertification

L'organisation « Fondation Déserts du Monde » s'est fixée comme but essentiel d'appréhender la désertification dans sa dimension humaine. En effet, c'est parce que la désertification rend plus pénible les conditions de vie de centaines de millions d'hommes et de femmes que l'on se doit de lutter. La lutte contre la désertification par conséquent la lutte contre la pauvreté, car hormis les problèmes environnementaux évidents qui sont liés à la désertification, la dégradation des terroirs s'impose comme une réalité dépendante de la pauvreté qui conduit nombre d'habitants des zones arides à surexploiter leurs terres. C'est partant de ces constats que la « Fondation Déserts du Monde » finance

actuellement des actions à l'échelle locale, régionale et internationales afin d'aider les populations à se battre et à vaincre l'avancée du désert, pour que le désert ne soit plus synonyme de vide, famine et mort mais plutôt de développement, progrès, solidarité et humanité. « Fondation Déserts du Monde » s'inspire dans ce cadre 12.4 point b du rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui met en avant la nécessité de renforcer les programmes de développement intégrés pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de systèmes de subsistance différents dans les zones sujettes à la désertification.

L'organisation par conséquent oeuvre actuellement à la mise en place de projets de reboisement conformément à l'article 12.4 du rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui met en avant l'importance des activités de conservation des sols, de boisement et de reboisement. La « Fondation Déserts du Monde » prévoit :

- La mise en place de programmes de reboisement des espèces indigènes, en collaboration avec les projets agroforestiers menés par les différents gouvernements et les populations.
- L'aide à la création de ceintures vertes.

D : La science et la technologie au service de la lutte contre la désertification.

La science et la technologie constituent au sens de la « Fondation Déserts du Monde » des outils essentiels dans la lutte contre la désertification, le rôle de la recherche étant de produire les connaissances et les technologies permettant de répondre aux besoins des populations. Aussi afin de valoriser les connaissances acquises par les chercheurs à travers le monde, et de renforcer ainsi leur capacité d'analyse et d'action, la « Fondation Déserts du Monde » encourage la synergie des efforts par notamment l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Ce faisant, la « Fondation Déserts du Monde » va dans le même sens que l'un des points de l'article 12.4* du rapport de la « conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ». La « Fondation Déserts du Monde » a ainsi mis en place :

- La création d'un site web: fondationdesertsdumonde.org.
- Une bibliothèque virtuelle.

Comme elle prévoit dans les mois à venir l'organisation d'un forum d'échange, afin de capitaliser l'information utile à la lutte contre la désertification.

Pour ces motifs la « Fondation Déserts du Monde » souhaiterait participer aux travaux de la « commission de la science et de la technique au service du Développement » du Conseil Economique et Social, au sein de laquelle son expérience pourrait beaucoup apporter.

* « Renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et de surveillance pour les zones sujettes à la sécheresse et à la désertification, y compris les aspects économiques et sociaux de ses écosystèmes ».

E : Information et activités médiatiques.

La « Fondation Déserts du Monde » compte mettre l'accent sur les difficultés qu'entraîne la désertification mais elle fait surtout le pari de montrer au monde que le désert est un lieu de vie. C'est dans cet esprit que les activités suivantes ont été réalisées:

- Une grande conférence, les **14 et 15 décembre 2002 à Alger et à Ghardaïa** en présence des médias internationaux, qui a eu pour but de faire prendre conscience à l'opinion publique européenne, américaine et à travers le monde des réalités du désert.
- Une campagne d'information. Y ont pris part non seulement des personnalités du show business, amis aussi des représentants des peuples du désert.
- l'organisation d'une conférence de presse et d'une exposition à Pékin lors de la deuxième Assemblée Générale du FEM qui c'est tenu du 16 au 18 octobre 2002 ;
- Une festival des peuples du désert, le mois d'avril 2003, au cœur du Sahara algérien (Hoggar-Tassili) et qui a réunit des groupes artistiques ou folkloriques des différents peuples, avec des rencontres, des conférences, des débats publics, des projections de film, etc. Ce festival a été retransmis en mondovision en Europe, en Amérique et au Japon.

VII-Plan d'action stratégique :

La « Fondation Déserts du Monde » lance régulièrement un certain nombre d'actions à l'échelle nationale et internationale. Ces actions s'inscrivent dans le développement durable et consistent en :

- le lancement d'opérations pilotes dans les différents déserts pour la lutte contre la désertification et la pauvreté et assurer ainsi un développement durable ;
- le lancement d'un programme de préservation et la mise en valeur de jardins botaniques oasiens ;
- la promotion et valorisation des traditions des cultures et des civilisations des peuples du désert ;
- le développement d'une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et la nécessité de lutter contre la désertification et améliorer ainsi, a travers l'éducation environnementale, la formation des enseignants et la formulation des programmes scolaires ;
- l'approfondissement du débat international sur les questions relatives à la diversité des cultures et des traditions des peuples du désert et favoriser l'échange des connaissances et les meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel en vue de faciliter dans des sociétés diversifiées, l'inclusion et la participation de personnes et de groupes venant de déserts variés ;

L'organisation, en collaboration avec l'UNESCO, d'un atelier sur le développement durable du tourisme au Sahara.

La demande de la « Fondation Déserts du Monde » de participer et de contribuer aux travaux du Conseil Economique et Social survient dans un contexte dans lequel les Nations Unies, les gouvernements et la Société Civile sont complémentaires. Chacun apporte une contribution unique, produisant ainsi un résultat qui dépasse toute attente. L'action de la « Fondation Déserts du Monde » soutient plusieurs objectifs de développement pour le Millénaire des Nations Unies entre autres l'assurance d'un environnement durable et la réduction de l'extrême pauvreté et la faim. C'est en joignant nos effort que nous préserverons la richesse de l'humanité.

VIII- Adresse :

Cité de la science
Boulevard Frantz Fanon
16000 Alger, (ALGERIE)

Cité Khetalla
Villa Déserts du monde
47000 Ghardaia (ALGERIE)

